



Question d'un jeune de 20 ans ayant fait une bêtise...

Par **InsoliTe**, le **19/12/2011** à **18:02**

Bonjour, Avant tout je ne suis pas ici pour qu'on s'appitoye sur mon sort ou autre, j'ai commis un méfait (une bêtise idiote de jeunesse), que je dois payer et régler mais il y a des choses qui m'échappent... Les faits remontent à 2009 (j'avais donc 18 ans) et ce qui m'est reproché est que j'ai mis un coup de pied à une personne, ce qui a engendré une ITT de plus de 8 jours (poignet foulé). J'ai donc passé au tribunal, où j'ai dû verser 1200€ de dommages et intérêts avant d'avoir le "jugement final". Je viens de recevoir la conclusion finale et je dois maintenant donner 1481€ de plus à la victime, 208€ à la sécurité sociale et 1500€ de frais d'expertise et de procédure. Soit un peu plus de 3000€.

Ce qu'il faut savoir c'est que je suis étudiant, je travaille à mi-temps dans la restauration rapide et je gagne à peu près 500€ par mois, je vivais au moment des faits chez ma mère qui est au RSA.

Actuellement je suis toujours étudiant, je gagne toujours à peu près 500€ mais je n'ai même plus de domicile fixe (je suis hébergé à droite à gauche, à cause de la situation délicate de ma mère qui vit maintenant dans un T2). Je pensais même arrêter ce job étudiant car j'ai du mal actuellement à mener de front cette double vie d'étudiant salarié qui nuit à mes études. Mais maintenant je ne vois guère le choix que de continuer ce qui sera sûrement fortement nuisible à mon cursus scolaire.

Je ne sais pas comment je vais faire pour régler cette somme. Il me semble même que je sois insolvable.. Ais-je des recours possibles ? Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour vos réponses et l'éventuelle aide.

Cordialement.